

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03533

Numéro SIREN : 814 141 255

Nom ou dénomination : 2MR PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2022 sous le numéro de dépôt 4905

2MR PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 198 Avenue de Saint Antoine
13015 Marseille

RCS : Marseille 814 141 255

Comptes annuels de l'exercice
relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019

-Bilan
-Compte de résultat

Art. 1001 - an 1000
à l'origine
P. Harnat

①

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ZMR PRODUCTION		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		198 Avenue de St Antoine		13015 MARSEILLE		
SIRET		8 1 4 1 4 1 2 5 5 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
		3		Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
			6 219	2 523	3 696	
	Immobilisations corporelles *		028	030	505	
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
Total I (5)		044	7 812	048	3 612	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	24 928	070	18 606
		Autres * (3)	072	313	074	313
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	4 018	086	4 018
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	29 259	098	18 606
	Total général (I + II)		110	37 072	112	22 218
					14 854	
PASSIF					Exercice N NET	
					1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	100
	Réserves réglementées *				130	
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131				132	2 375
	Report à nouveau				134	(2 966)
	Résultat de l'exercice				136	3 073
	Provisions réglementées				140	
	Total I				142	3 581
	Total II				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	
	Autres dettes () dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169				499	11 272
	Produits constatés d'avance				174	
	Total III				176	11 272
Total général (I + II + III)				180	14 854	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU 2MR PRODUCTION

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le

31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	6 954
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	38 339	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	45 294	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	22 674	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243)		243	244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254	896	
	Dotations aux provisions			256	18 606	
	Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	42 176	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 118	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (IV)	294	45
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	3 073	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 073	314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (44 undécies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	3 073
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * 3 107 dont imputés sur le résultat :			360	3 073	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370		372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2MR PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 198 Avenue de Saint Antoine
13015 Marseille

RCS : Marseille 814 141 255

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 31 MARS 2020 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE** **CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

L'actionnaire unique de la SASU 2MR PRODUCTIONS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 198 Avenue de Saint Antoine, 13015 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° Marseille 814 141 255, s'est réuni audit siège le trente et un mars deux mille vingt à dix-huit heures sur la convocation qui lui a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 mars 2020 conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonia REMADIA née MAMERI.

La présidente constate qu'est présent :

- Madame Sonia REMADIA née MAMERI, propriétaire de 100 actions, numérotées de 1 à 100.

La présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'actionnaire unique peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- l'accusée de réception de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice écoulé,
- le rapport de la Présidente sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La présidente indique que ces documents ont été adressés à l'actionnaire unique quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- approbation de ces comptes et quitus à la présidence de sa gestion,
- affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- approbation des conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation de la rémunération de la Présidente au titre de l'exercice 2019.

Puis elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne à la Présidente quitus de sa Présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit un bénéfice de 3 072,50 Euros, de la manière suivante :

- report à nouveau : 2 965,06 Euros
- réserves disponibles : 107,44 Euros

Après cette affectation, les réserves disponibles qui s'élevaient 2 374,87 Euros s'élèveront à 2 481,31 Euros lors de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

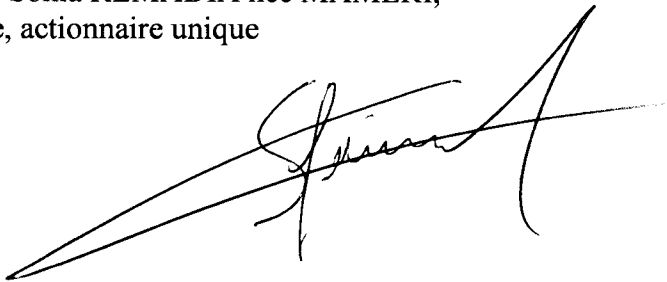
L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette de Madame Sonia REMADIA née MAMERI, Présidente, au titre de l'exercice 2019, soit 0 Euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la Présidente et actionnaire unique dont le nom suit :

- Madame Sonia REMADIA née MAMERI,
Présidente, actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Remadia', written over a horizontal line.